

Arrêté du 29 avril 2008 portant création de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels contractuels de droit public des agences de l'eau — CHAPITRE III : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	18/10/2014
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEV00812004A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018901027

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] durée indéterminée ou sous contrat à durée déterminée selon les dispositions des articles 3 et 4 du décret n° 2007-832 du 11 mai 2007 susvisé , à l'exception des agents en congé pour convenances personnelles [...]

[...] Sauf le cas de renouvellement anticipé de la commission, les élections des représentants du personnel ont lieu quatre mois au plus et quinze jours au moins avant la date d'expiration du mandat de la commission [...]

[...] Les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire sont élus à bulletin secret au scrutin proportionnel. [...]

[...]d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Vu[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8-1 et R. 213-30 à R. 213-38 ; Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ; Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ; Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ; Vu le décret n° 2007-832 du 11 mai 2007 fixant les dispositions particulières applicables aux agents non titulaires des agences de l'eau ; Vu l'avis du comité technique paritaire commun aux agences de l'eau du 29 avril 2008, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEV00812004A du 18 octobre 2014, « Arrêté du 29 avril 2008 portant création de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels contractuels de droit public des agences de l'eau – CHAPITRE III : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018901027> (consulté le 31 août 2026).